



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00745

Numéro SIREN : 478 826 753

Nom ou dénomination : ERELIA

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2012 sous le numéro de dépôt 5398

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

CITE JUDICIAIRE - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

ERELIA
3 allée d'Enghien
54600 Villers-les-Nancy

V/REF :
N/REF : 2004 B 745 / 2012-A-5398

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 23/11/2012,

Projet d'apport partiel d'actif en date du 22/11/2012
- Apport - apport partiel d'actif de la SAS EOLE GENERATION

Concernant la société

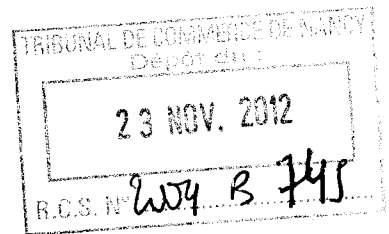
ERELIA
Société à responsabilité limitée à associé unique
3 allée d'Enghien
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-5398 le 23/11/2012

R.C.S. NANCY 478 826 753 (2004 B 745)

Fait à NANCY le 23/11/2012,
LE GREFFIER ASSOCIE





**PROJET DE CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIETE EOLE GENERATION
A LA SOCIETE ERELIA SARL**

BEV

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'A' or a signature, located at the bottom left of the page.

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **la société EOLE GENERATION**, Société par Actions Simplifiée à capital variable, dont le siège social se situe à Lorient (56100) – 14 rue du Sous-Marin Vénus, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient sous le numéro 442 084 935,

représentée par Monsieur Pierre PARVEX, agissant en qualité de président, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

D'UNE PART,

Ci-après dénommée la « **Société Apporteuse** » ou « **EOLE GENERATION** »,

ET :

- **ERELIA SARL**, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé à Villiers-Les-Nancy (54600) – 3, allée d'Enghien, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 478 826 753,

représentée par Monsieur Laurent Bernard, agissant en qualité de gérant, ayant tout pouvoir aux fins des présentes,

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommée la « **Société Bénéficiaire** » ou « **ERELIA SARL** »,

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »,

REL


PREALABLEMENT AU PROJET DE CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

EOLE GENERATION : Société Apporteuse

EOLE GENERATION est une société par actions simplifiée, constituée le 27 mai 2002 pour une durée de 99 ans sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital social est variable et divisé en 10.004.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, d'une seule catégorie, intégralement libérées et détenues en totalité par la société GDF SUEZ FUTURES ENERGIES SAS (société par actions simplifiée au capital variable, ayant son siège social situé à Courbevoie (92400) – 2 Place Samuel de Champlain, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 488 329 996).

EOLE GENERATION clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

EOLE GENERATION a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- l'étude, le conseil, l'ingénierie, la maîtrise d'ouvrage dans le domaine des énergies renouvelables ;
- l'installation, l'exploitation, la maintenance l'assistance à l'exploitation, la commercialisation et le financement de la production d'énergies renouvelables ;
- la création, l'acquisition, la location, de terrains, bâtiments, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou tout objet similaire ou connexe.

A ce jour, l'effectif salarié de EOLE GENERATION est de 35 personnes.

EOLE GENERATION n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de préférence, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à la souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

Elle n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.

ERELIA SARL : Société Bénéficiaire

ERELIA SARL est une société à responsabilité limitée, constituée 30 septembre 2004 pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital social est de 15.000.000 euros, divisé en 750.000 parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros chacune, d'une seule catégorie intégralement libérées et détenues en totalité par la société ERELIA INVESTISSEMENT (société par actions simplifiée au capital de 168 500 000 euros ayant son siège social à Villers-Lès-Nancy (54600), 3 Allée d'Enghien, immatriculée sous le numéro 419 738 638 RCS NANCY).



ERELIA SARL clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

ERELIA SARL a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- Toutes prestations de mise à disposition de compétences, de réalisation de missions de direction, de montage et développement de projets, d'exploitation de centres de production d'énergie, de conseil et gestion d'entreprise dans les domaines d'activité Industrie et Energie et notamment dans le domaine des Energies renouvelables (éolien, solaire,...) ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

A ce jour, l'effectif salarié de ERELIA SARL est de 31 personnes.

ERELIA SARL n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a pas émis d'obligation.

Elle n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.

B. LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

1. Liens en capital

A la date du présent projet de contrat d'apport partiel d'actif, aucune des deux sociétés ne détient de participation dans l'autre. Toutefois, elles sont toutes les deux contrôlées directement et indirectement par la société GDF SUEZ FUTURES ENERGIES, société par actions simplifiée au capital variable, ayant son siège social situé à Courbevoie (92400) – 2 Place Samuel de Champlain, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 488 329 996.

2. Dirigeant commun

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire n'ont aucun dirigeant commun.

C. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENVISAGE

La présente opération consisterait pour la société EOLE GENERATION à apporter à la société ERELIA SARL son activité de « Bureau d'études » (ci-après la « **Branche d'Activité** »), exploitée au sein des établissements situés à Lorient, Châlons en Champagne, à Nantes, à Courbevoie et à Caen.

Cette opération, constituant ainsi une opération de restructuration interne du Groupe GDF SUEZ auquel appartiennent les Parties, vise à une simplification et une rationalisation des structures en vue d'une meilleure visibilité des activités éoliennes en France.



D. ADOPTION DU REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

De convention expresse et en application des articles L.236-22 et L.236-24 du Code de Commerce, les Parties déclarent soumettre de manière volontaire le présent apport de la Branche d'Activité au régime des scissions, prévu aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 du Code de Commerce.

E. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

La date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés étant le 31 décembre 2011, il a été établi, conformément à l'article R.236-3 du Code de commerce, une situation comptable intermédiaire arrêtée le 31 octobre 2012 pour chacune des Sociétés (ci-après les « **Comptes de Référence** ») et figurant en **Annexes 1 et 2** des présentes.

F. DATE DE REALISATION - DATE D'EFFET FISCAL ET COMPTABLE

Les Parties sont convenues que la présente opération d'apport partiel d'actif serait réalisée de manière définitive lors de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 6 des présentes (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

De convention expresse, la présente opération rétroagira, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2013 (ci-après la « **Date d'Effet** »).

En conséquence, toutes les opérations actives et passives afférentes à la Branche d'Activité apportée réalisées par EOLE GENERATION à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la Date de Réalisation de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de ERELIA SARL qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation de la Branche d'Activité transmise.

G. DETERMINATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF APPORTES

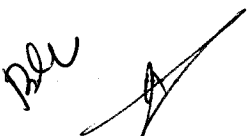
Pour la réalisation de cette opération, les Parties sont convenues de valoriser les éléments d'actif et de passif apportés, selon la méthode exposée ci-après.

En application du paragraphe 4 du règlement CRC n°2004-01 et conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 5 juillet 2006, s'agissant d'une opération impliquant des entités sous contrôle commun au sens dudit règlement, les éléments d'actif et de passif transférés sont retenus pour leur valeur nette comptable dans les Comptes de Référence.

H. METHODE DE REMUNERATION DES APPORTS

La méthode « Discounted Free Cash-Flows », figurant en **Annexe 3**, est appliquée sur les années 2012-2039.

Pour l'année 2012, le 2^{ème} semestre est obtenu en retranchant le 1^{er} semestre des prévisions de résultats de fin d'année.



I. NOMINATION DU COMMISSAIRE A LA SCISSION

Conformément aux dispositions des articles L.236-22, L.236-16, L.236-10 et L.225-147 du Code de Commerce, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nancy a désigné par ordonnance en date du 13 novembre 2012 :

- Le cabinet EXPERTISE CFE Audit et Conseil, représenté par Madame Armelle BRICHLER,
Technopôle de Nancy-Brabois - 2 allée d'Evry
CS 60132 - 54603 VILLERS-LES-NANCY Cedex,

En qualité de commissaire à la scission chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués par EOLE GENERATION à ERELIA SARL et d'établir le rapport sur les modalités de l'apport partiel d'actif objet des présentes.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

EOLE GENERATION, apporte à ERELIA SARL ce qui est accepté respectivement par Monsieur Pierre PARVEX et Monsieur Laurent BERNARD, ès qualités, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble des éléments d'actif relatifs à la Branche d'Activité.

Ce transfert est effectué moyennant la prise en charge, par ERELIA SARL de l'ensemble des éléments de passif dépendant de cette Branche d'Activité.

Les actifs et passifs dont le transfert est prévu sont constitués des éléments ci-après énumérés, seront transmis à la société ERELIA SARL tels qu'ils existeront à la date de la réalisation définitive de l'opération.

1. DESIGNATION DES ACTIFS ET PASSIFS APPORTES

Sur la base d'un bilan d'apport établi au 31 octobre 2012 et figurant en **Annexe 4**, la Branche d'Activité apportée par EOLE GENERATION comprend les éléments d'actif et de passif suivants :

1.1 Éléments d'actif apportés (en euros)

L'ensemble des éléments d'actif apportés, par EOLE GENERATION, au profit de ERELIA SARL, est désigné ci-après.

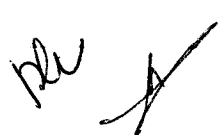
1.1.1 Actif immobilisé

a) Immobilisations incorporelles

Est apporté par EOLE GENERATION à ERELIA SARL, l'ensemble des éléments incorporels constitutifs du fonds dépendant de la Branche d'Activité apportée, définie au paragraphe C du préambule, dont la Société Apporteuse est propriétaire et qu'elle exploite, notamment, dans ses locaux situés à :

- à Lorient (56100) – Bâtiment le Nautilus, 14 rue de Sous Marin Vénus,
- à Châlons en Champagne (51000)- 2 rue Gantelet,
- à Nantes (44000) – Immeuble Insula, 11 rue Arthur III,
- à Courbevoie (92400) – 2 place Samuel de Champlain,
- à Caen (14000) – Parc Athéna – Immeuble Paseo, 12 rue François Buisson, Saint Contest.

lesdits éléments incorporels comprenant notamment :



- le bénéfice et la charge de toutes autorisations, permissions ou déclarations administratives concernant l'exploitation de la Branche d'Activité apportée,
- le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords et engagements conclus par EOLE GENERATION concernant l'exploitation de la Branche d'Activité apportée,
- tous les supports et données techniques et commerciaux se rapportant à la Branche d'Activité apportée.

L'ensemble des immobilisations incorporelles étant apporté pour une valeur nette comptable de :

	En Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
Logiciel	214 179,52	-198 777,22	15 402,30
Mali de fusion	10 658 356,47	-592 243,23	10 066 113,24
TOTAL	10 872 535,99	-791 020,45	10 081 515,54

b) Immobilisations corporelles

	En Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
MATERIEL INDUSTRIEL AUTRES	433 851,96	-289 924,97	143 926,99
INSTAL./AGENC.DIVERS	57 426,55	-1 661,79	55 764,76
MATERIEL DE TRANSPORT	275,52	-268,83	6,69
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	199 388,53	-93 780,93	105 607,60
MOBILIER	61 635,85	-25 545,65	36 090,20
TOTAL	752 578,41	-1 003 425,40	341396,24

c) Immobilisations financières

	En Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	48293,20		48293,20
TOTAL	48293,20		48293,20

	En Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
Valeur totale de l'actif immobilisé	11 673 407,60	-1 202 202,62	10 471 204,98

1.1.2 Actif circulant

Stocks

	En Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
ETUDES EN COURS	4 248 504	-501 950	3 746 554
Valeur totale des actifs circulants	4 248 504	-501 950	3 746 554

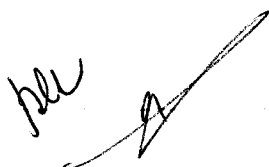
1.1.3 Total de l'actif apporté

	en Euros		
	Valeur Brute au 31/10/2012	Amortissement/ Provision	Valeur nette comptable au 31/10/2012
MONTANT TOTAL DE L'ACTIF APPORTE	15 921 911,60	-1 704 152,62	14 217 758,98

1.2 Passif pris en charge (en euros)

Il est expressément convenu entre les Parties que les éléments de passif apportés par EOLE GENERATION seront supportés par ERELIA SARL, toute solidarité entre EOLE GENERATION et ERELIA SARL étant expressément écartée, par application de l'article L 236-21 alinéa 1 du Code de Commerce.

L'ensemble des éléments de passif affectés à la Branche d'Activité apportée et pris en charge par ERELIA SARL est désigné ci-après :



1.2.1 Dettes fiscales et sociales

	En Euros
CONGES A PAYER	-60 205,35
Dettes provisionnées participat	-74 526,00
PRIMES A PAYER	-201 698,00
URSSAF / ASSEDIC	-61 473,57
GRAS SAVOYE	-3 502,93
RETRAITE	-12 316,40
CNIEG	-36 314,00
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	-9 333,60
FORMATION CONTINUE A PAYER	-19 005,39
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	-28 898,57
CH SOC. SUR PRIMES A PAYER	-113 870,59
TOTAL	- 621 144 ,48

1.2.2 Total du passif pris en charge

MONTANT TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE PAR ERELIA SARL	621 144 ,48
---	--------------------

1.3 Actif net apporté

	En Euros
Le montant total des éléments d'actif apportés par EOLE GENERATION à ERELIA SARL s'élève à :	14 217 758,98
Le montant total du passif pris en charge par ERELIA SARL, selon le détail figurant ci-dessus, s'élève à :	- 621 144 ,48
En sorte que le montant de l'actif net apporté ressort à :	13 596 614,50

Il est, en outre, précisé qu'aucun engagement hors bilan n'a été donné ou reçu par EOLE GENERATION au titre de la Branche d'Activité apportée à la société ERELIA SARL.



2. REMUNERATION DES APPORTS

2.1 Parité

Les sociétés ont été valorisées de la façon suivante :

Millions d'euros	Erelia SARL	APA EG
+ Valeur vénale Pipe	24,4	24
+ VNC Société/APA	9,7	13,6
-VNC Pipe	-10,1	-10
- VNC Stock	-0,4	-3,7
= Valeur Vénale calculée	23,6	23,9
Valeur Vénale retenue	23,6	23,6

La Valeur Vénale retenue pour ERELIA SARL est identique à la valeur de l'apport partiel d'actif d'EOLE GENERATION.

La méthode retenue pour la valorisation de l'apport est amplement décrite en **Annexe 3** des présentes.

2.2 Rémunération

Conformément au paragraphe 1.3 ci-dessus, l'actif net apporté par EOLE GENERATION à ERELIA SARL s'élève à 13.596.614,50 euros.

En conséquence, il sera attribué à EOLE GENERATION en rémunération de cet apport net, 750.000 parts sociales, d'une valeur nominale de 20 euros chacune, entièrement libérées.

Le capital social de La société ERELIA SARL sera ainsi augmenté d'un montant nominal de 15.000.000 euros, lequel sera porté de 15.000.000 euros à 30.000.000 euros.

La différence entre la valeur nette des apports, soit 13.596.614,50 euros, et la valeur nominale des parts attribuées à EOLE GENERATION, soit 15.000.000 euros, constituera un mali de fusion d'un montant de 1.403.385,50 euros qui sera inscrit à l'actif du bilan de la société ERELIA SARL.

Les parts sociales nouvelles émises par ERELIA SARL porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation et, sous cette réserve, seront entièrement assimilées aux parts sociales déjà existantes et, comme elles, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Bénéficiaire. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

2.3 Modalités d'ajustement du montant de la prime de la valeur de l'apport

Toute différence entre le montant de l'actif net de la Branche d'Activité du présent traité d'apport partiel d'actif et le montant de l'actif net de ladite Branche d'Activité résultant des comptes de la Société Apporteuse qui seront arrêtés à la Date d'effet, due à des variations des éléments d'actif et de passif entre les Comptes de Référence et les comptes définitifs arrêtés à la Date de Réalisation, sera ajustée de la manière suivante :



Dans l'hypothèse où l'actif net de la Branche d'Activité apportée ferait ressortir à la Date d'effet, un écart par rapport aux Comptes de Référence, résultant d'une variation dans la composition des éléments d'actif apportés et/ou d'une variation dans la composition des éléments du passif pris en charge par la Société Bénéficiaire, cet écart donnera lieu à un ajustement du montant prévu du mali de fusion qui sera diminué ou augmenté du montant de cet écart net.

Cette variation est limitée à la hausse à 1.400.000 euros. Dans le cas où elle se révélerait supérieure à ce montant, elle serait imputée sur le compte « prime de fusion ».

3. PROPRIETE - JOUISSANCE

ERELIA SARL sera propriétaire et entrera en possession de l'ensemble des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif et afférents à la Branche d'Activité apportée, à compter de la Date de Réalisation, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 6 ci-après.

Les éléments de passif de EOLE GENERATION se rapportant à la Branche d'Activité, objet du présent apport, seront transmis à ERELIA SARL à la Date de Réalisation.

La désignation des actifs apportés et des passifs pris en charge, faite d'après le bilan d'apport établi sur la base des Comptes de Référence, est strictement limitative, de sorte que la Société Apporteuse conserve l'entière propriété de tous autres éléments d'actif et de passif non affectés à la Branche d'Activité.

Monsieur Pierre PARVEX, agissant ès-qualité, au nom de EOLE GENERATION déclare qu'à compter de ce jour et jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Apporteuse continuera à être gérée selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé. Elle ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne pourra, si ce n'est dans ce cadre, céder aucun élément de son actif immobilisé dépendant de la Branche d'Activité apportée, sans avoir obtenu l'accord préalable de ERELIA SARL.

ERELIA SARL quant à elle, accepte expressément de prendre à la Date de Réalisation, tous les actifs et passifs apportés tels qu'ils existeront à cette date et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent contrat d'apport, sur la base des Comptes de Référence. D'une manière générale, la Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Apporteuse qui se rapporteront à la Branche d'Activité apportée, dans les conditions visées à l'article 4 ci-après.

Cependant, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives, engagées pour l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, par EOLE GENERATION, depuis la Date d'Effet, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de ERELIA SARL, tant du point de vue fiscal que comptable.

La Société Bénéficiaire reprendra donc ces opérations dans son compte d'exploitation comme si elle avait été propriétaire et avait eu la jouissance des biens et droits apportés depuis la Date d'Effet et le résultat, bénéficiaire ou déficitaire, généré par la Société Apporteuse depuis cette Date d'Effet au titre de la Branche d'Activité apportée sera inclus dans les résultats de la Société Bénéficiaire.



En conséquence, toutes entrées ou sorties d'actif, toutes recettes et tous profits, toutes dépenses et charges quelconques réalisées par l'Entité Apporteuse se rapportant à la Branche d'Activité apportée seront au compte, au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire, avec effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2013.

4. CHARGES ET CONDITIONS

Sous réserve de ce qui est stipulé aux autres dispositions du présent projet de contrat, l'apport est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que les Parties s'engagent à accomplir et à exécuter :

- ERELIA SARL prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité, ni exercer aucun recours contre EOLE GENERATION, pour quelque cause que ce soit, notamment pour erreur dans la désignation et la contenance des biens apportés, quelle qu'en soit l'importance.
- Les apports de EOLE GENERATION sont consentis et acceptés moyennant la prise en charge, par la Société Bénéficiaire, du passif de la Société Apporteuse afférent à la Branche d'Activité apportée.

ERELIA SARL prendra également à sa charge les passifs de la Branche d'Activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, mais qui ne se révéleraient qu'après la date de la réalisation définitive de l'opération.

En conséquence, elle sera tenue au paiement du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible. Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être consenties.

Elle devra faire le nécessaire pour le paiement de ce passif de telle sorte que la Société Apporteuse ne puisse être inquiétée ni recherchée en aucune manière de ce chef et elle sera garante, vis-à-vis de la Société Apporteuse, des conséquences de tous recours exercés contre cette dernière par les titulaires de créances dont le paiement est pris en charge par la Société Bénéficiaire.

La Société Bénéficiaire prendra en charge l'ensemble des dettes, engagements et charges limitativement désignés ci-dessus et se rapportant à la Branche d'Activité apportée, tels qu'ils existeront à la Date de Réalisation, mais sans solidarité de la part de la Société Apporteuse et sans qu'il résulte novation à l'égard des créanciers.

La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

Les créanciers des Parties, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de contrat d'apport, pourront faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.



- La Société Bénéficiaire sera intégralement substituée à la Société Apporteuse, à compter de la Date de Réalisation, dans tous litiges, procédures judiciaires ou autres et dans toutes actions juridiques ou contentieuses de tout nature, tant en demande qu'en défense, y compris dans celles en cours, afférentes aux biens et droits apportés.

La Société Bénéficiaire aura, en conséquence, tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Apporteuse et relatives aux biens et droits apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

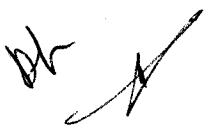
- La Société Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires et se chargera d'effectuer toutes les formalités et de remplir les obligations prescrites par la réglementation en vigueur, notamment, celle applicable aux organismes de formation professionnelle continue, le tout à ses risques et périls.
- La Société Bénéficiaire sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge de toutes concessions, autorisations, homologations ou permissions administratives relatives à la Branche d'Activité apportée.
- La Société Bénéficiaire sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge de tous contrats, engagements et conventions de toute nature liant valablement la Société Apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la Branche d'Activité apportée.

La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation et, notamment, de l'autorisation expresse des cocontractants concernés, la Société Apporteuse s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle, aux lieu et place de la Société Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse antérieurement à la Date de Réalisation à raison de la propriété des actifs apportés ou de l'exploitation des biens et droits apportés.

- La Société Bénéficiaire accomplira toutes formalités qui seraient, le cas échéant, nécessaires à l'effet de régulariser la transmission, à son profit, des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers.
- Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du Travail, la Société Bénéficiaire reprendra le personnel salarié affecté à la Branche d'Activité apportée, dont la liste figure en **Annexe 5** et poursuivra les contrats de travail dudit personnel avec tous les engagements en résultant.

La Société Bénéficiaire paiera les salaires, fixes et proportionnels, les congés, les primes et indemnités, les dommages et intérêts éventuels et autres avantages, ainsi que toutes les charges sociales et fiscales y afférentes, dus aux salariés transférés à compter de la Date de Réalisation de l'apport, y compris les indemnités de congés payés et les charges patronales correspondantes, afférentes aux droits à congés acquis à cette date par les salariés transférés.



Il est expressément convenu que la Société Bénéficiaire prendra en charge ces indemnités de congés payés sans remboursement par la Société Apporteuse, compte ayant été tenu de ces sommes dans le présent contrat, conformément aux dispositions de l'article L 1224-2 du Code du travail.

La Société Bénéficiaire s'oblige à se substituer à la Société Apporteuse à compter de la Date de Réalisation en ce qui concerne la gestion des droits des salariés transférés au titre de la participation acquise par ces derniers.

A compter de la Date de Réalisation, la Société Bénéficiaire sera substituée à la Société Apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraite susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges.

En vue de la réalisation de l'apport, EOLE GENERATION prend les engagements ci-après :

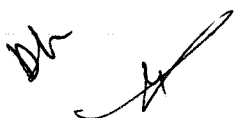
- Jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Apporteuse continuera de gérer les biens et droits apportés suivant les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important ou acte de disposition relatif aux biens apportés, à ne signer aucun accord, convention, traité ou engagement quelconque sortant de la gestion courante, sans l'accord préalable de la Société Bénéficiaire.
- EOLE GENERATION devra se conformer aux dispositions du Code Général des Impôts en ce qui concerne les déclarations à faire à l'administration fiscale.
- Elle s'oblige à fournir à la Société Bénéficiaire tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du présent contrat.
- Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens apportés serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Apporteuse sollicitera, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Bénéficiaire.

La Société Apporteuse effectuera en temps utile, s'il y a lieu toutes notifications, notamment, celles résultant de l'existence éventuelle du droit d'agrément ou de préemption et toutes démarches auprès de toute administration qui seraient nécessaires pour la transmission des biens dont elle sera propriétaire à la Date de Réalisation.

5. DECLARATIONS GENERALES

La Société Bénéficiaire déclare parfaitement connaître l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à la Branche d'Activité apportée et, notamment, la consistance desdits éléments d'actif et de passif qui lui seraient apportés ou pris en charge par elle.

Monsieur Pierre PARVEX, agissant ès-qualité au nom de EOLE GENERATION, déclare, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 6 ci-après et compte tenu des éléments d'information mentionnés au présent contrat d'apport :



- Que la Société Apporteuse n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une quelconque procédure de conciliation telles que prévues par le titre 1^{er} du livre VI du code de commerce et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la Société Apporteuse ne fait actuellement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité apportée ;
- Que la Société Apporteuse est pleinement propriétaire de la Branche d'Activité apportée ;
- Que Société Apporteuse n'a contracté aucune interdiction, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque qui lui interdise de réaliser l'apport partiel d'actif, objet des présentes ;
- Que Société Apporteuse est à jour, relativement à la Branche d'Activité, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale ;
- Que la Société Apporteuse n'a souscrit aucun engagement hors bilan relatif à la Branche d'Activité apportée ;
- Que la Société Apporteuse a obtenu ou a mis et mettra en œuvre les diligences nécessaires afin d'obtenir toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés et permettre l'exploitation de la Branche d'Activité ;
- Que, généralement, tous les biens et droits apportés sont et seront, à la Date de Réalisation, de libre disposition entre les mains de la Société Apporteuse, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour leur mutation.

6. CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent apport partiel d'actif et l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire qui en résultera sont soumis aux conditions suspensives ci-après et ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives :

- a) Approbation, par l'associé unique de EOLE GENERATION, de la présente opération d'apport ;
- b) Approbation, par l'associé unique de ERELIA SARL, de la présente opération d'apport et de l'augmentation de capital en résultant, par voie d'émission de 750.000 parts sociales nouvelles de 20 euros chacune, attribuées à la Société Apporteuse en rémunération de son apport ;

La réalisation de ces conditions sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions de l'associée unique de EOLE GENERATION et des décisions de l'associé unique de la société ERELIA SARL.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, les conditions ci-dessus exprimées ne seraient pas définitivement réalisées le 31 janvier 2013 au plus tard, sauf prorogation de ce délai, la présente convention serait considérée comme nulle et non avenue par la seule échéance du terme, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire ou autre et sans indemnité de part ni d'autre.

7. REGIME FISCAL

7.1 Dispositions générales

Conformément aux dispositions du paragraphe F du préambule de la présente convention d'apport, l'opération d'apport partiel d'actif prendra effet sur le plan fiscal le 1er janvier 2013.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société Bénéficiaire de l'apport.

7.2 Impôt sur les sociétés

En matière d'impôt sur les sociétés, les Parties déclarent placer le présent apport sous le régime de droit commun.

7.3 Droits d'enregistrement

Le présent apport partiel d'actif rentre dans le cadre d'un apport mixte : il est à titre onéreux à concurrence du passif apporté et à titre pur et simple pour le surplus.

Les Parties s'entendent pour que le passif, d'un montant de 621.144,48 euros, s'impute entièrement sur les stocks et, partant, soit exonéré de droits d'enregistrement.

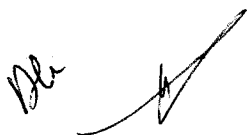
En conséquence, le présent apport partiel d'actif sera enregistré moyennant le paiement du droit fixe de 500 euros.

7.4 TVA

Le présent apport emportant transmission d'une universalité de biens entre assujettis redevables de la TVA, les Parties entendent se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, commentées par l'Instruction Administrative, 3 A-6-06 du 20 mars 2006, qui dispensent de TVA la livraison de biens dans le cadre de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens, notamment sous forme d'apport.

La Société Bénéficiaire s'engage, en tant que de besoin, à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans l'apport et à procéder, le cas échéant, aux régularisations et déductions prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II au Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si l'Entité Apporteuse avait continué d'utiliser les immobilisations apportées.

La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse mentionneront, sur leurs déclarations de TVA souscrites (ligne "Autres opérations non-imposables") au titre de la période au cours de laquelle la présente opération est réalisée, le montant total hors taxe de la valeur des biens transférés dans le cadre de la présente opération d'apport partiel d'actif.



7.7 Autres impôts et taxes

De façon générale, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité apportée.

7.8 Opérations antérieures

La Société Bénéficiaire déclare qu'elle reprendra le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal, relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent apport partiel d'actif, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

7.9 Affirmation de sincérité

Les Parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Formalités

ERELIA SARL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre du présent apport partiel d'actif.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens et droits apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

8.2 Désistement

Le représentant de la Société Apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

8.3 Remise de titres

Il sera remis à ERELIA SARL lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.



8.4 Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par ERELIA SARL et par EOLE GENERATION, selon le cas.

8.5 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

8.6 Pouvoirs

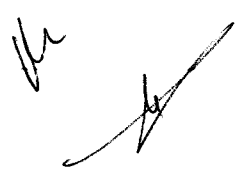
Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentants la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse, ou à toute personne qu'il leur plaira de se substituer à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

8.7 Annexes

Le préambule et les annexes ci-jointes, numérotées de 1 à 4, font partie intégrante du présent contrat d'apport partiel d'actif :

<u>ANNEXE 1</u>	Situation comptable intermédiaire arrêtée le 31 octobre 2012 de EOLE GENERATION
<u>ANNEXE 2</u>	Situation comptable intermédiaire arrêtée le 31 octobre 2012 ERELIA SARL
<u>ANNEXE 3</u>	Méthode de valorisation
<u>ANNEXE 4</u>	Bilan d'apport de la Branche d'Activité au 31 octobre 2012
<u>ANNEXE 5</u>	Liste du personnel transféré



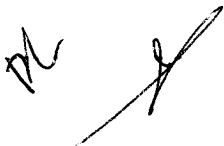
Fait à Courbevoie
Le 22 novembre 2012
En six exemplaires

Pour **EOLE GENERATION**
Monsieur Pierre Parvex

Pour **ERELIA SARL**
Monsieur Bernard Laurent

ANNEXE 1

Situation comptable intermédiaire arrêtée le 31 octobre 2012 de EOLE GENERATION



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	15 402	18 325	2 922	15.95
20500000 LOGICIELS	214 180	176 904	37 276	21.07
28050000 AMORT. LOGICIELS	198 777	158 579	40 198	25.35
FONDS COMMERCIAL	10 066 113	10 066 113		
20710000 MALI DE FUSION	10 658 356	10 658 356		
29071000 DEPRECIATION MALI	592 243	592 243		
TERRAINS	62 500	10 000	52 500	525.00
21100000 TERRAINS	62 500	10 000	52 500	525.00
CONSTRUCTIONS	11 688	244 538	256 225	104.78
21310000 CONSTRUCTION BATIMENTS	73 000	398 000	325 000	81.66
28131000 AMORT.CONSTRUCTION		68 775	68 775	100.00
29131000 DEPREC IMMO CORP. CONSTRUCTION	84 688	84 688		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	143 380 073	150 140 359	6 760 286	4.50
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL EOLIENNES	158 407 925	158 400 731	7 194	0.00
21541000 ACTIF DE DEMANTELEMENT	2 500 000	2 500 000		
21542000 MATERIEL INDUSTRIEL AUTRES	433 852	433 852		
28154000 AMORT. MAT. INDUS. EOLIENNES	17 508 762	10 906 004	6 602 757	60.54
28154100 AMORT ACTIF DE DEMANTELEMENT	163 017	53 987	109 030	201.96
28154200 AMORT. MAT. INDUSTRIEL AUTRES	289 925	234 232	55 693	23.78
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 303	191 002	9 300	4.87
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	61 085	96 897	35 812	36.96
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	276	276		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	199 389	168 608	30 781	18.26
21840000 MOBILIER	61 636	38 347	23 288	60.73
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES	2 487	27 648	25 161	91.01
28182000 AMORT MAT DE TRANSPORT	269	82	187	229.05
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU	93 781	67 072	26 709	39.82
28184000 AMORT. MOBILIER	25 546	18 324	7 222	39.41
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 015 723	2 137 125	3 878 599	181.49
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS	5 510 303	1 818 051	3 692 253	203.09
23120000 PRODUCTION IMMOBILISEE	505 420	319 074	186 346	58.40
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 651	43 651		
23800000 AVANCES S/IMMO CORPORELLE	43 651	43 651		
AUTRES PARTICIPATIONS	11 352 948	11 351 748	1 200	0.01
26112000 PARTICIPATION SCS	217 149	217 149		
26115000 PARTICP.MOULIN A V. ARMORIQUE	799 926	799 926		
26118000 PARTICPATION EOLE CERNON	186 920	186 920		
26124000 PARTICIPATION HGF	100		100	
26270000 PARTICIPATIONS LVM3	9 041 727	9 041 727		
26280000 PART. SAS EOLE CERY	100	100		
26290000 PART SAS LANDE DE COUESME	1 105 926	1 105 926		
26290100 PART. LES VENTS MANSLOIS	100		100	
26290200 PART. HYDRO GENER. FROMVEUR	1 000		1 000	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 293	13 280	35 013	263.65
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	48 293	13 280	35 013	263.65
TOTAL II	171 173 320	174 216 141	3 042 822	1.75
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	3 746 554	3 141 822	604 732	19.25
34100000 ETUDES EN COURS	4 248 504	3 584 190	664 314	18.53
39410000 PROV DEPR STOCK ENCOURS	501 950	442 368	59 582	13.47
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		79 126	79 126	100.00
40910000 ACOMPTES FOURNISSEURS		79 126	79 126	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 721 822	6 100 351	2 378 529	38.99
41100000 CLIENTS	1 529 522	2 153 623	624 101	28.98
41810000 CLIENTS-FACT. A ETABLIR	2 192 300	3 534 434	1 342 134	37.97
41810100 CLIENTS - FAE INTERCO		131 003	131 003	100.00
41810200 CLT FACT A ETABLIR GDF		281 291	281 291	100.00
AUTRES CREANCES	59 812 194	34 679 139	25 133 054	72.47
40100000 FOURNISSEURS	16 412	11 430	4 983	43.59
40940000 ACOMPTES FNS IMMOBILISATIONS		16 142	16 142	100.00
43870000 ORGANISMES SOCIAUX POTS RECEVO	5 597	5 597		
44562010 TVA IMMO A RECUP. FIN CHANTIER	40 291		40 291	
44566000 TVA DED. / ABS	772	204 953	204 181	99.62
44566100 TVA DED. / ENCAISSEMENT	111 906		111 906	
44567000 CREDIT DE TVA		1 021 563	1 021 563	100.00
44583000 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	223 793		223 793	
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	6 413	171 474	165 061	96.26
44700000 AUTRES IMPOTS, TAXES & VERS.	456 649		456 649	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		47 003	47 003	100.00
45515000 C/C SOPE LANDES COUESME	38 184 294	12 339 777	25 844 517	209.44
45516000 C/C HYDRO GENERATION FROMVEUR	1 913 600		1 913 600	
45540100 C/C MOULINS A VENT D'ARMORIQUE	1 156 159	1 353 049	196 889	14.55
45554100 C/C LES EOLIENNES DES 4 VENTS	2 004 788	1 881 100	123 687	6.58
45556000 C/C C E DE CERNON	8 088 223	8 341 527	253 304	3.04
45561100 C/C EOLE CERY	17 048	8 721	8 327	95.49
45567220 C/C LES VENTS DE LA MARNE 3	7 385 265	8 147 641	762 376	9.36
45581000 SCS - INTERETS COURUS		97 342	97 342	100.00
45581001 INT COURUS SCS GROUPE		312 862	312 862	100.00
45582001 INT COURUS CC SAS GROUPE	198 051	636 106	438 055	68.87
46710000 DEBITEURS - CREDITEURS DIVERS		82 531	82 531	100.00
46714000 MONT DE LA GUENELLE	322	322		
46720000 CARTE BLEUE DETAILLE	2 609		2 609	
DISPONIBILITES	393 845	436 287	42 441	9.73
51230000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	392 115	434 297	42 182	9.71
51240000 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	1 730	1 990	259	13.04
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	541 426	270 287	271 139	100.31
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	541 426	270 287	271 139	100.31
TOTAL III	68 215 841	44 707 013	23 508 828	52.58

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
CAPITAL	100 040 000	100 040 000		
10130000 CAPITAL	100 040 000	100 040 000		
RESERVE LEGALE	4 000	4 000		
10611000 RESERVE LEGALE	4 000	4 000		
AUTRES RESERVES	2 653 826	2 653 826		
10680000 RESERVE FACULTATIVE	2 653 826	2 653 826		
REPORT A NOUVEAU	114 359 186	44 183 181	70 176 005	158.83
11000000 REPORT A NOUVEAU		2 730 162	2 730 162	100.00
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	114 359 186	46 913 343	67 445 843	143.77
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 385 666	70 176 005	73 561 671	104.82
PROVISIONS REGLEMENTEES	106 615 873	111 608 041	4 992 168	4.47
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	106 615 873	111 608 041	4 992 168	4.47
TOTAL I	98 340 179	99 946 680	1 606 502	1.61
PROVISIONS POUR CHARGES	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
15810000 PROVISION POUR REMISE EN ETAT	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
TOTAL III	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 500 005	166 667	1 333 338	800.00
16884000 INTERETS COURUS	1 500 005	166 667	1 333 338	800.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	39 369 286		39 369 286	
51280000 Banque chèques émis	133 524		133 524	
51711102 GDF SUEZ FINANCE	39 226 567		39 226 567	
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	9 196		9 196	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	93 090 785	110 667 630	17 576 845	15.88
16810000 DETTES LONG TERME GDF SUEZ	92 569 585	95 098 115	2 528 530	2.66
45130000 C/C INTEGRATION FISCALE GS SA	521 200		521 200	
45513000 C/C GDF SUEZ SA		15 569 516	15 569 516	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 928 501	2 961 419	32 918	1.11
40100000 FOURNISSEURS	2 834 101	2 329 659	504 442	21.65
40810000 FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.	94 399	300 483	206 084	68.58
40810200 FOURNISSEURS - FACT NON PARVEN		331 277	331 277	100.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 487 567	2 086 894	599 327	28.72
42820000 CONGES A PAYER	60 205	96 785	36 579	37.79
42840000 Dettes provisionnées participat	74 526		74 526	
42862000 PRIMES A PAYER	201 698	318 000	116 302	36.57
43100000 URSSAF / ASSEDIC	61 474	52 097	9 376	18.00
43720000 GRAS SAVOYE	3 503		3 503	
43730000 RETRAITE	12 316	45 129	32 813	72.71
43731000 CNIEG	36 314	60 785	24 471	40.26
43796200 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	9 334	8 752	582	6.64
43796300 FORMATION CONTINUE A PAYER	19 005	16 494	2 511	15.22
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	28 899	46 469	17 571	37.81
43862000 CH SOC. SUR PRIMES A PAYER	113 871	155 820	41 949	26.92

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/10/2012 10	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44572000 TVA EXIGIBLE ENCAISSEMENT	12 985	111 026	98 041	88.30
44587000 TVA SUR FACT A ETABLIR	6 702	646 788	640 086	98.96
44860000 IMPOTS- TAXES A PAYER	846 735	528 748	317 987	60.14
DETRES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		496 363	496 363	100.00
40840000 FOURN.IMMO.FACT.NON.PARV.		496 363	496 363	100.00
AUTRES DETTES	114 171	97 500	16 671	17.10
41100000 CLIENTS	1 670		1 670	
46280000 ACOMPTE CESSION IMMO (CT)	97 500	97 500		
46710000 DEBITEURS - CREDITEURS DIVERS	1		1	
46713000 SCAER MINE KERVIR	15 000		15 000	
TOTAL IV	138 490 315	116 476 473	22 013 842	18.90
TOTAL GENERAL	239 389 160	218 923 154	20 466 007	9.35

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2012 10			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens	15 703 968		15 703 968	16 804 712		1 100 744	6.55
Production vendue de Services	305 038	47 656	352 693	788 985		436 292	55.30
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 009 006	47 656	16 056 662	17 593 697		1 537 036	8.74
Production stockée			664 314	1 165 313		500 999	42.99
Production immobilisée			186 346	360 414		174 068	48.30
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			296 329	179 195		117 134	65.37
Autres produits			3 667	46		3 620	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 207 317	19 298 666		2 091 349	10.84
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 618 112	5 034 899		416 787	8.28
Impôts, taxes et versements assimilés			928 732	1 186 955		258 223	21.76
Salaires et traitements			1 371 057	1 513 859		142 803	9.43
Charges sociales			655 319	707 601		52 282	7.39
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 863 005	8 114 591		1 251 586	15.42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			204 505	275 451		70 946	25.76
Dotations aux provisions							
Autres charges			47	992		945	95.22
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			14 640 777	16 834 350		2 193 573	13.03
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 566 541	2 464 316		102 224	4.15
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	198 051	1 048 727	850 676	81.12
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		189 259	189 259	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	198 051	1 237 987	1 039 936	84.00
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	58 667		58 667	
Intérêts et charges assimilées (4)	3 540 593	4 379 804	839 211	19.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	3 599 260	4 379 804	780 544	17.82
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 401 208	3 141 817	259 392	8.26
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	834 668	677 500	157 167	23.20
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		168 753	168 753	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	162 000	360 015	198 015	55.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 992 168	994 497	3 997 670	401.98
TOTAL VII	5 154 168	1 523 265	3 630 903	238.36
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 095	75 227	41 132	54.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	304 013	5 925	298 088	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		70 940 618	70 940 618	100.00
TOTAL VIII	338 108	71 021 770	70 683 662	99.52
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 816 060	69 498 505	74 314 564	106.93
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	74 526		74 526	
Impôts sur les bénéfices (X)	521 200		521 200	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	22 559 537	22 059 918	499 619	2.26
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 173 871	92 235 923	73 062 052	79.21
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	3 385 666	70 176 005	73 561 671	104.82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

14 380

ANNEXE 2

Situation comptable intermédiaire arrêtée le 31 octobre 2012 de ERELIA SARL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 Logiciels - GREAT	32 652	32 652		
28050000 Amort. autres immo.incorporell	32 652	32 652		
FONDS COMMERCIAL	10 100 000	10 100 000		
20710000 Mali de fusion pipe GREAT	16 129 358	16 129 358		
29071000 Dépr. Mali de fusion GREAT	6 029 358	6 029 358		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 612	23 957	22 345	93.27
20800000 Logiciels, licences	79 220	78 474	746	0.95
28080000 Amortis. autres immobil. incor	77 608	54 517	23 091	42.36
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	352 713	419 642	66 929	15.95
21500000 Matériel et outillage	57 366	57 366		
21540000 Matériel industriel	546 351	529 186	17 165	3.24
28150000 Amort. matériel et outillage	27 397	18 974	8 423	44.39
28154000 Amortissement du matériel	223 608	147 937	75 671	51.15
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 376	84 240	20 864	24.77
21810000 Instal.gales, agencet, aménagt.	38 788	35 820	2 967	8.28
21820000 Matériel de transport	13 500	13 500		
21830000 Matériel informatique	163 817	156 278	7 539	4.82
21840000 Mobilier de bureau	49 019	49 019		
28181000 Amortis. instal. gales, agencet	23 014	17 027	5 987	35.16
28182000 Amortis. matériel de transport	13 500	13 500		
28183000 Amortis. maté.bureau et infor	136 543	117 082	19 462	16.62
28184000 Amortis. mobilier	28 689	22 768	5 921	26.01
IMMOBILISATIONS EN COURS	40 398	26 642	13 756	51.63
23100000 Immobilisat. corp. en cours	40 398	26 642	13 756	51.63
AUTRES PARTICIPATIONS	67 000	67 000		
26140000 Participations ETD	67 000	67 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 886	19 390	496	2.56
27510000 Dépôts	19 781	19 285	496	2.57
27610000 Autres créances immobilisées	105	105		
TOTAL II	10 644 985	10 740 871	95 887	0.89
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	416 523	110 880	305 643	275.65
34100000 Etude en cours	416 523	110 880	305 643	275.65
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	535 575	192 091	343 484	178.81
41100000 Clients collectifs	206 515	120 598	85 917	71.24
41810000 Clients - factures à établir	329 060	71 493	257 567	360.27
AUTRES CREANCES	83 142	73 134	10 008	13.68
40100000 Fournisseurs collectifs	378		378	
43750000 Tickets restaurant	5 989	100	5 889	NS
44566000 TVA déductible		6 123	6 123	100.00
44566100 tva déd. / encaissements	17 971		17 971	
44586000 TVA sur factures non parvenues	2 574	9 624	7 050	73.26
44700000 Autres impôts taxes et verst.	51 670	49 082	2 588	5.27
44870000 Etat-Produits à recevoir	4 559	8 205	3 646	44.44

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
CAPITAL	15 000 000	15 000 000		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	15 000 000	15 000 000		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	600 973	600 973		
10421000 Prime de scission	600 973	600 973		
RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
10610000 Réserve légale	1 000	1 000		
AUTRES RESERVES		2 335 749	2 335 749	100.00
10680000 Autres réserves		2 335 749	2 335 749	100.00
REPORT A NOUVEAU	6 078 464		6 078 464	
11900000 Report à nouveau débiteur	6 078 464		6 078 464	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	164 623	3 742 715	3 907 337	104.40
TOTAL I	9 688 132	9 523 509	164 623	1.73
PROVISIONS POUR CHARGES	22 000	22 000		
15300000 Provisions pensions & obligat.	22 000	22 000		
TOTAL III	22 000	22 000		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 170 098	858 994	311 104	36.22
51711102 GDF SUEZ FINANCE	1 169 851	858 764	311 087	36.22
51810000 Banque, Intérêts courus à paye	247	230	17	7.39
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	200 505	177 617	22 889	12.89
40100000 Fournisseurs collectifs	182 895	119 875	63 020	52.57
40810000 Fourn. - fact. non parvenues	17 611	57 741	40 131	69.50
DETTES FISCALES ET SOCIALES	804 059	709 323	94 735	13.36
42500000 Personnel -avances et acomptes	74		74	
42820000 Dettes provis. pr congés à pay	148 518	144 250	4 268	2.96
42861000 Primes de bilan CAP	74 000	102 000	28 000	27.45
42862000 Intéressement des salariés CAP	39 000	34 096	4 904	14.38
43100000 Sécurité sociale URSSAF	52 073	78 069	25 996	33.30
43110000 CPAM	8 750		8 750	
43731000 Caisse CNIEG	58 303	49 130	9 172	18.67
43732000 Groupe Vauban	56 307	33 846	22 461	66.36
43733000 Médéric Prévoyance	3 064	4 492	1 427	31.77
43734000 Mutuelle SWISSLIFE	962	8 296	7 335	88.41
43820000 Charges sociales s/congés à pa	66 833	64 913	1 921	2.96
43860000 Charges sociales - charges à p	8 000	2 160	5 840	270.37
43862000 Charges sociales s/primes prov	33 000	46 000	13 000	28.26
44551000 TVA à décaisser	114 172	45 600	68 572	150.38
44587000 TVA sur factures à établir	53 734	11 143	42 591	382.23
44860000 Etat - autres charges à payer	57 936	53 518	4 418	8.26
44863200 Taxe d'apprentissage CAP	8 748	9 449	701	7.41
44863300 Formation continue CAP	20 585	21 467	883	4.11
44863700 T.V.T.S CAP		894	894	100.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		3 014	3 014	100.00
40840000 Frs immo - fact non parvenues		3 014	3 014	100.00
AUTRES DETTES	25 870	21 948	3 923	17.87
46710000 Frais de Déplacement Salariés	835	14 823	13 988	94.37
46723339 CARTE AFFAIRES RIVESALTE 3339	208	587	379	64.58
46726149 CARTE AFFAIRES CB NANCY 6149	2 392	4 172	1 780	42.67
46727721 CARTE AFFAIRES CARCASSONNE7721		132	132	100.00
46728737 CARTE AFFAIRES MONTPELLIER8737		294	294	100.00
46860000 Divers - Charges à payer	22 436	1 940	20 496	NS
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	459 692		459 692	
48700000 Produits constatés d'avance	459 692		459 692	
TOTAL IV	2 660 225	1 770 895	889 329	50.22
TOTAL GENERAL	12 370 356	11 316 404	1 053 952	9.31

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2012 10			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2011 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	2 510 320	315 324	2 825 644	3 726 691	901 047	24.18
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 510 320	315 324	2 825 644	3 726 691	901 047	24.18
Production stockée			305 643	110 880	194 763	175.65
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			174 360	99 025	75 335	76.08
Autres produits			7	7	1	10.12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			3 305 655	3 936 603	630 948	16.03
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			908 522	1 092 357	183 835	16.83
Impôts, taxes et versements assimilés			84 479	84 351	129	0.15
Salaires et traitements			1 340 052	1 563 985	223 932	14.32
Charges sociales			636 066	754 265	118 200	15.67
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			138 555	120 855	17 700	14.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				18 600	18 600	100.00
Autres charges			8	32	24	75.76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 107 683	3 634 445	526 762	14.49
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			197 972	302 158	104 186	34.48
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012	10 31/12/2011	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3	3		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	3	3		
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 000 000	4 000 000	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	6 104	10 693	4 589	42.92
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	6 104	4 010 693	4 004 589	99.85
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 101	4 010 690	4 004 589	99.85
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	191 871	3 708 532	3 900 404	105.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 205	86	1 119	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	1 205	86	1 119	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 205	86	1 119	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	36 273	34 096	2 177	6.38
Impôts sur les bénéfices (X)	10 229		10 229	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 305 658	3 936 606	630 948	16.03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 141 035	7 679 321	4 538 285	59.10
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	164 623	3 742 715	3 907 337	104.40

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE 3

Méthode de valorisation

METHODE DE VALORISATION

1. Périmètre

Cette note a pour objectif de présenter les résultats de la valorisation des actifs renouvelables (tous « éolien terrestre ») concernés par le projet 2012 de réorganisation du Pôle EnR de GDF Suez Energie France (GSEF).

Le périmètre comprend :

Erelia

Eole Génération

Ces sociétés sont toutes consolidées en intégration global. Pour Erelia et Eole Génération, l'exercice d'évaluation a consisté à déterminer :

La valeur des fonds propres des actifs en exploitation au 1er juillet 2012 ainsi que les actifs dont les capex sont engagés et qui seront mis en service en 2013.

La valeur des fonds propres de tous les actifs y compris le pipe probabilisé.

La différence entre les deux valorisations ci-dessus étant la valeur du pipe.

2. Méthodologie de valorisation

Date de valorisation 1^{er} juillet 2012

Taux d'actualisation utilisés pour les méthodes DCF

	Production Eolienne Terrestre
Risk free rate (Rf)	4,0%
Market risk premium (MRP)	5,0%
Beta unlevered (Beta U)	0,55
D/(D+E)	40%
Beta levered (Beta L)	0,79
CoE = Rf + MRP * Beta L	8,0%
Cost of debt pre-tax	5,6%

WACC	6,2%
-------------	-------------

Le WACC éolien ci-dessus est valable pour un projet à développer. Concernant le portefeuille éolien dans son ensemble et en tenant compte de l'équilibre temporel de la marge opérationnelle exposée au marché et sous obligation d'achat, un WACC de 6,3% est retenu.



1. Hypothèses générales Eolien onshore :

Méthode de valorisation	La méthode "Discounted Free Cash-Flows" est appliquée sur les années 2012-2039. Pour l'année 2012, le S2 est obtenu en retranchant le S1 2012 de la V2 2012
Durée de vie	25 ans de durée de vie. Les capex et les opex permettent à l'installation d'être maintenue en exploitation pendant cette durée. Il n'y a ni CAPEX de maintenance ni valeur terminale prise en compte.
Production et Tarifs	Le productible des parcs éolien onshore est de 2264 heures. Une décote de la production de 2% est prise en compte de l'année 21 à 25. De l'année 1 à 15, les parcs sont valorisés sur la base d'un tarif d'obligation d'achat d'EDF réglementé. En année 1, le tarif est compris entre de 82 et 86 €/MWh suivant la date de mise en service. Une décote est appliquée à ce tarif sur l'ensemble des parcs. Suivant la date de mise en service des parcs, la décote représente entre 5 et 10% à partir de l'année 5 ou 10. De l'année 16 à 25, les parcs sont valorisés sur le marché à partir d'un scénario de prix « pale green » décoté d'un coût de balancing (estimé à 4% du prix baseload).
Opex	Les opex prennent en compte les coûts d'exploitation, maintenance, assurances, loyers, et taxes. Ils représentent 20,8 € 2012 / MWh en moyenne sur l'ensemble du pôle éolien.
Capex	Les capex sont pris en compte sur la base du PAMT : 220 M€ étalés sur S2 2012 et 2013 (représentant un CAPEX moyen de 1.3M€/MW). Ils correspondent aux MW mis en service chaque année.
Amortissements	Capex de développement : L'ensemble des CAPEX de développement est amorti de façon dégressive. Investissements "historiques" : Ces amortissements sont calculés à partir des amortissements PAMT 2012.
Corporate taxes	34.43% Pour la valorisation, les taxes ont été calculées sur la base de l'EBIT. L'intégration fiscale n'a pas été prise en compte.
BFR	45 jours de CA et 80 jours de Charges

3. Pôle ENR valorisation

1. Erelia

Commentaires La valorisation Erelia s'élève à +230,6 Meur avec un pipe de +24,4 Meur.

SYNTHESE - SANS PIPE			
(+)	PMT horizon	M€	130,0
(+)	Post PAMT	M€	256,1
(=)	Enterprise Value (EV)	M€	386,1
	EV/EBITDA 2013		10,8
	EV/EBITDA 2014		10,6
(+)	Net Financial debt 30.06.2012	M€	-175,9
(+)	Autres	M€	3,3
(+)	Provisions 30.06.2012	M€	-7,2
(=)	Equity value 100%	M€	206,2

SYNTHESE - AVEC PIPE			
(+)	PMT horizon	M€	40,7
(+)	Post PAMT	M€	369,8
(=)	Enterprise Value (EV)	M€	410,5
	EV/EBITDA 2013		10,6
	EV/EBITDA 2014		9,7
(+)	Net Financial debt 30.06.2012	M€	-175,9
(+)	Autres	M€	3,3
(+)	Provisions 30.06.2012	M€	-7,2
(=)	Equity value 100%	M€	230,6

		S2	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
P/L	Puissance moyenne installée	MW	206	246	282	303	313	329	344	368	368	368	368	368	368	368	368		
	Production	TWh	0,45	0,53	0,61	0,66	0,68	0,72	0,76	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80		
P/L			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
	CA Total	M€	24,0	46,1	53,5	58,4	61,3	65,5	70,2	71,5	72,0	71,9	73,2	76,5	75,8	77,8	79,3		
	Cost of Sales	M€	-7,3	-11,5	-13,4	-14,7	-15,4	-16,6	-17,9	-19,3	-19,6	-20,0	-20,3	-20,7	-21,1	-21,4	-21,7		
	SG&A	M€		-1,4	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-1,0	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0		
	EBITDA	M€	16,8	33,2	38,8	42,4	44,5	47,7	51,3	51,3	51,5	51,0	52,0	54,8	53,8	55,4	56,5		
	D&A	M€	0,0	-31,7	-33,3	-37,0	-38,2	-37,6	-37,9	-38,6	-39,2	-37,6	-36,2	-35,0	-33,9	-32,9	-32,0		
	EBIT	M€	16,8	1,5	5,5	5,4	6,3	10,2	13,4	12,7	12,3	13,3	15,7	19,9	19,9	22,5	24,5		
	Valuation																		
P/L	EBITDA	M€	16,8	33,2	38,8	42,4	44,5	47,7	51,3	51,3	51,5	51,0	52,0	54,8	53,8	55,4	56,5		
	Taxes on EBIT	M€	-5,8	-0,5	-1,9	-1,8	-2,2	-3,5	-4,6	-4,4	-4,2	-4,6	-5,4	-6,8	-6,9	-7,8	-8,4		
	Var NWC	M€	-1,4	-1,5	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	0,1	0,0	0,1	-0,1	-0,3	0,2	-0,2	-0,1		
	Capex Total	M€	-26,0	-54,1	-28,8	-10,8	-20,4	-24,0	-24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	FCF	M€	-10,4	-22,9	7,6	29,4	21,7	19,9	22,4	47,1	47,3	46,5	46,5	47,7	47,1	47,5	48,0		
			2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
	Puissance moyenne installée	MW	368	368	356	323	293	278	264	254	224	167	128	122	86	65	55	39	10
	Production	TWh	0,80	0,80	0,77	0,70	0,64	0,60	0,57	0,55	0,48	0,35	0,27	0,19	0,14	0,12	0,09	0,02	
P/L			2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
	CA Total	M€	81,0	82,3	81,9	76,3	69,9	67,9	66,7	70,7	63,7	47,3	34,1	37,0	36,8	20,6	17,9	12,9	3,4
	Cost of Sales	M€	-21,1	-22,5	-22,1	-20,5	-18,9	-18,2	-17,6	-17,2	-15,4	-11,4	-9,2	-8,0	-6,5	-5,0	-4,3	-3,1	-0,8
	SG&A	M€	-1,0	-1,0	-1,1	-1,0	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	0,0
	EBITDA	M€	57,9	58,8	58,7	54,8	50,0	48,8	48,3	52,7	47,5	35,1	28,4	27,6	19,9	15,4	13,4	9,6	2,5
	D&A	M€	-31,2	-30,5	-30,1	-29,7	-29,4	-29,1	-29,0	-28,9	-28,8	-26,1	-25,8	-25,1	-23,9	-23,2	-22,9	-22,5	-22,5
	EBIT	M€	26,6	28,2	28,7	25,1	20,6	19,7	19,3	23,8	18,7	6,4	2,3	1,8	-5,2	-8,5	-9,8	-13,3	-20,0
	Valuation																		
P/L	EBITDA	M€	57,9	58,8	58,7	54,8	50,0	48,8	48,3	52,7	47,5	35,1	28,4	27,6	19,9	15,4	13,4	9,6	2,5
	Taxes on EBIT	M€	-9,2	-9,7	-9,8	-8,7	-7,1	-6,8	-6,6	-6,2	-6,5	-4,2	-3,8	-3,6	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Var NWC	M€	-0,1	-0,1	0,0	0,3	0,4	0,1	0,0	-0,6	0,5	1,1	0,6	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,7
	Capex Total	M€	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	FCF	M€	48,6	49,0	48,8	46,5	43,3	42,1	41,6	45,9	41,5	34,1	28,2	27,1	20,7	15,8	13,6	10,0	3,2

2. Eole Génération

Commentaires La valorisation Eole Génération s'élève à +175,3 Meur avec un pipe de +24 Meur.

SYNTHESE - SANS PIPE		
(+)	PMT horizon	M€ 67,7
(+)	Post PAMT	M€ 228,1
(=)	Enterprise Value (EV)	M€ 295,8
	EV/EBITDA 2013	10,6
	EV/EBITDA 2014	10,4
(+)	Net Financial debt 30.06.2012	M€ -141,4
(+)	Autres	M€ 0,2
(+)	Provisions 30.06.2012	M€ -3,4
(=)	Equity value 100%	M€ 151,3

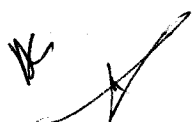
SYNTHESE - AVEC PIPE		
(+)	PMT horizon	M€ -64,5
(+)	Post PAMT	M€ 384,4
(=)	Enterprise Value (EV)	M€ 319,9
	EV/EBITDA 2013	9,5
	EV/EBITDA 2014	7,6
(+)	Net Financial debt 30.06.2012	M€ -141,4
(+)	Autres	M€ 0,2
(+)	Provisions 30.06.2012	M€ -3,4
(=)	Equity value 100%	M€ 175,3

		S2	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Puissance moyenne installée		MW	152	178	239	299	325	339	341	401	401	401	401	401	401	401	401
Production		TWh	0,24	0,39	0,52	0,65	0,71	0,72	0,74	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88
P/L			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(+)	CA Total	M€	31,6	34,2	45,4	57,6	62,7	66,3	69,1	70,3	71,4	72,0	72,7	73,7	74,3	75,0	75,2
(-)	Cost of Sales	M€	-4,5	-8,3	-11,3	-14,5	-16,1	-16,8	-17,5	-21,1	-21,5	-21,9	-22,3	-22,7	-23,1	-23,5	-23,9
(+)	SSBA	M€	-0,9	-1,0	-1,2	-1,2	-1,3	-1,2	-1,0	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
(+)	EBITDA	M€	7,1	25,0	33,5	42,0	46,3	48,3	50,5	48,3	48,9	49,1	49,4	50,0	50,2	50,4	51,2
(+)	D&A	M€	0,0	-23,5	-27,0	-33,0	-38,1	-38,9	-37,2	-35,9	-40,2	-37,7	-35,4	-33,4	-31,6	-30,1	-28,6
(+)	EBIT	M€	7,1	1,5	6,5	9,1	8,2	9,5	13,3	12,5	8,7	11,4	14,0	16,6	18,6	20,4	22,5
Valuation																	
(+)	EBITDA	M€	7,1	25,0	33,5	42,0	46,3	48,3	50,5	48,3	48,9	49,1	49,4	50,0	50,2	50,4	51,2
(-)	Taxes on EBIT	M€	-2,4	-0,5	-2,2	-3,1	-2,8	-3,3	-4,6	-4,3	-3,0	-3,9	-4,8	-5,7	-6,4	-7,0	-7,8
(-)	Var NWC	M€	-0,4	-1,8	-0,8	-0,7	-0,4	-0,2	-0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
(+)	Capex Total	M€	-24,2	-81,7	-78,4	-36,0	-9,6	-10,8	-72,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(+)	FCF	M€	-20,0	-59,1	-47,8	2,2	33,5	34,1	-26,3	44,6	45,9	45,2	44,6	44,3	43,8	43,4	43,4
			2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Puissance moyenne installée		MW	401	401	401	401	401	400	395	383	345	290	249	223	163	103	76
Production		TWh	0,88	0,88	0,88	0,88	0,88	0,87	0,86	0,89	0,75	0,63	0,54	0,49	0,36	0,23	0,17
P/L			2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
(+)	CA Total	M€	77,4	79,5	82,6	86,5	88,6	90,4	91,5	107,0	94,1	84,1	73,7	67,4	50,1	32,7	24,7
(-)	Cost of Sales	M€	-24,3	-24,7	-25,2	-25,6	-26,0	-26,3	-26,4	-26,0	-23,8	-20,4	-17,9	-16,4	-12,2	-7,9	-6,0
(+)	SSBA	M€	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6	-0,4	-0,3	-0,2
(+)	EBITDA	M€	52,0	53,7	56,3	59,8	61,5	63,0	63,9	79,8	73,2	62,7	55,1	50,3	37,3	24,3	18,5
(+)	D&A	M€	-27,4	-26,3	-25,4	-24,7	-24,2	-23,8	-23,5	-23,3	-23,2	-23,1	-20,5	-19,8	-18,6	-16,7	-14,9
(+)	EBIT	M€	24,6	27,4	30,8	35,0	37,3	39,2	40,4	56,5	50,0	39,7	34,6	30,5	18,7	7,6	3,0
Valuation																	
(+)	EBITDA	M€	52,0	53,7	56,3	59,8	61,5	63,0	63,9	79,8	73,2	62,7	55,1	50,3	37,3	24,3	18,5
(-)	Taxes on EBIT	M€	-8,5	-9,4	-10,6	-12,1	-12,8	-13,5	-13,9	-19,4	-17,2	-13,7	-11,9	-10,5	-6,5	-2,6	-1,2
(-)	Var NWC	M€	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,4	-0,2	-0,1	-2,0	0,6	1,0	0,7	0,4	1,2	1,2	0,1
(+)	Capex Total	M€	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(+)	FCF	M€	43,5	44,1	45,4	47,3	48,3	49,3	49,9	58,3	56,6	50,1	43,9	40,3	31,1	22,9	17,7

ANNEXE 4

Bilan d'apport de la Branche d'Activité au 31 octobre 2012

		Dont APA
Numéro	Intitulé	
	TOTAL ACTIF NET	13 596 614,50
20500000	LOGICIELS	214 179,52
20710000	MALI DE FUSION	10 658 356,47
21542000	MATERIEL INDUSTRIEL AUTRES	433 851,96
21810000	INSTAL./AGENC.DIVERS	57 426,55
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	275,52
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	199 388,53
21840000	MOBILIER	61 635,85
27500000	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	48 293,20
28050000	AMORT. LOGICIELS	-198 777,22
28154200	AMORT. MAT. INDUSTRIEL AUTRES	-289 924,97
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERSES	-1 661,79
28182000	AMORT MAT DE TRANSPORT	-268,83
28183000	AMORT. MAT. DE BUREAU	-93 780,93
28184000	AMORT. MOBILIER	-25 545,65
29071000	DEPRECIATION MALI	-592 243,23
34100000	ETUDES EN COURS	4 248 504,00
39410000	PROV DEPR STOCK ENCOURS	-501 950,00
42820000	CONGES A PAYER	-60 205,35
42840000	Dettes provsionnées participat	-74 526,00
42862000	PRIMES A PAYER	-201 698,00
43100000	URSSAF / ASSEDIC	-61 473,57
43720000	GRAS SAVOYE	-3 502,93
43730000	RETRAITE	-12 316,40
43731000	CNIEG	-36 314,08
43796200	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	-9 333,60
43796300	FORMATION CONTINUE A PAYER	-19 005,39
43820000	ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	-28 898,57
43862000	CH SOC. SUR PRIMES A PAYER	-113 870,59



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2012 10	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	15 402	18 325	2 922	15.95
20500000 LOGICIELS	214 180	176 904	37 276	21.07
28050000 AMORT. LOGICIELS	198 777	158 579	40 198	25.35
FONDS COMMERCIAL	10 066 113	10 066 113		
20710000 MALI DE FUSION	10 658 356	10 658 356		
29071000 DEPRECIATION MALI	592 243	592 243		
TERRAINS	62 500	10 000	52 500	525.00
21100000 TERRAINS	62 500	10 000	52 500	525.00
CONSTRUCTIONS	11 688	244 538	256 225	104.78
21310000 CONSTRUCTION BATIMENTS	73 000	398 000	325 000	81.66
28131000 AMORT.CONSTRUCTION		68 775	68 775	100.00
29131000 DEPREC IMMO CORP. CONSTRUCTION	84 688	84 688		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	143 380 073	150 140 359	6 760 286	4.50
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL EOLIENNES	158 407 925	158 400 731	7 194	0.00
21541000 ACTIF DE DEMANTELEMENT	2 500 000	2 500 000		
21542000 MATERIEL INDUSTRIEL AUTRES	433 852	433 852		
28154000 AMORT. MAT. INDUS. EOLIENNES	17 508 762	10 906 004	6 602 757	60.54
28154100 AMORT ACTIF DE DEMANTELEMENT	163 017	53 987	109 030	201.96
28154200 AMORT. MAT. INDUSTRIEL AUTRES	289 925	234 232	55 693	23.78
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 303	191 002	9 300	4.87
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	61 085	96 897	35 812	36.96
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	276	276		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	199 389	168 608	30 781	18.26
21840000 MOBILIER	61 636	38 347	23 288	60.73
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES	2 487	27 648	25 161	91.01
28182000 AMORT MAT DE TRANSPORT	269	82	187	229.05
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU	93 781	67 072	26 709	39.82
28184000 AMORT. MOBILIER	25 546	18 324	7 222	39.41
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 015 723	2 137 125	3 878 599	181.49
23100000 IMMO.CORPOREL. EN COURS	5 510 303	1 818 051	3 692 253	203.09
23120000 PRODUCTION IMMOBILISEE	505 420	319 074	186 346	58.40
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 651	43 651		
23800000 AVANCES S/IMMO CORPORELLE	43 651	43 651		
AUTRES PARTICIPATIONS	11 352 948	11 351 748	1 200	0.01
26112000 PARTICIPATION SCS	217 149	217 149		
26115000 PARTICP.MOULIN A V. ARMORIQUE	799 926	799 926		
26118000 PARTICPATION EOLE CERNON	186 920	186 920		
26124000 PARTICIPATION HGF	100		100	
26270000 PARTICIPATIONS LVM3	9 041 727	9 041 727		
26280000 PART. SAS EOLE CERY	100	100		
26290000 PART SAS LANDE DE COUESME	1 105 926	1 105 926		
26290100 PART. LES VENTS MANSLOIS	100		100	
26290200 PART. HYDRO GENER. FROMVEUR	1 000		1 000	

APA : Totalité du compte

APA : A.P du compte

M

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2012 10	31/12/2011 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 293	13 280	35 013	263.65
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	48 293	13 280	35 013	263.65
TOTAL II	171 173 320	174 216 141	3 042 822	1.75
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	3 746 554	3 141 822	604 732	19.25
34100000 ETUDES EN COURS	4 248 504	3 584 190	664 314	18.53
39410000 PROV DEPR STOCK EN-COURS	501 950	442 368	59 582	13.47
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		79 126	79 126	100.00
40910000 ACOMPTES FOURNISSEURS		79 126	79 126	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 721 822	6 100 351	2 378 529	38.99
41100000 CLIENTS	1 529 522	2 153 623	624 101	28.98
41810000 CLIENTS-FACT. A ETABLIR	2 192 300	3 534 434	1 342 134	37.97
41810100 CLIENTS - FAB INTERCO		131 003	131 003	100.00
41810200 CLT FACT A ETABLIR GDF		281 291	281 291	100.00
AUTRES CREANCES	59 812 194	34 679 139	25 133 054	72.47
40100000 FOURNISSEURS	16 412	11 430	4 983	43.59
40940000 ACOMPTES FNS IMMOBILISATIONS		16 142	16 142	100.00
43870000 ORGANISMES SOCIAUX PDTS RECEVO	5 597	5 597		
44562010 TVA IMMO A RECUP. FIN CHANTIER	40 291		40 291	
44566000 TVA DED. / ABS	772	204 953	204 181	99.62
44566100 TVA DED. / ENCAISSEMENT	111 906		111 906	
44567000 CREDIT DE TVA		1 021 563	1 021 563	100.00
44583000 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE	223 793		223 793	
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	6 413	171 474	165 061	96.26
44700000 AUTRES IMPOTS, TAXES & VERS.	456 649		456 649	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		47 003	47 003	100.00
45515000 C/C SOCPE LANDES COUESME	38 184 294	12 339 777	25 844 517	209.44
45516000 C/C HYDRO GENERATION FROMVEUR	1 913 600		1 913 600	
45540100 C/C MOULINS A VENT D'ARMORIQUE	1 156 159	1 353 049	196 889	14.55
45554100 C/C LES EOLIENNES DES 4 VENTS	2 004 788	1 881 100	123 687	6.58
45556000 C/C C E DE CERNON	8 088 223	8 341 527	253 304	3.04
45561100 C/C EOLE CERY	17 048	8 721	8 327	95.49
45567220 C/C LES VENTS DE LA MARNE 3	7 385 265	8 147 641	762 376	9.36
45581000 SCS - INTERETS COURUS		97 342	97 342	100.00
45581001 INT COURUS SCS GROUPE		312 862	312 862	100.00
45582001 INT COURUS CC SAS GROUPE	198 051	636 106	438 055	68.87
46710000 DEBITEURS - CREDITEURS DIVERS		82 531	82 531	100.00
46714000 MONT DE LA GUENELLE	322	322		
46720000 CARTE BLEUE DETAILLE	2 609		2 609	
DISPONIBILITES	393 845	436 287	42 441	9.73
51230000 CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	392 115	434 297	42 182	9.71
51240000 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	1 730	1 990	259	13.04
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	541 426	270 287	271 139	100.31
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	541 426	270 287	271 139	100.31
TOTAL III	68 215 841	44 707 013	23 508 828	52.58

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/10/2012 10	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	100 040 000	100 040 000		
10130000 CAPITAL	100 040 000	100 040 000		
RESERVE LEGALE	4 000	4 000		
10611000 RESERVE LEGALE	4 000	4 000		
AUTRES RESERVES	2 653 826	2 653 826		
10680000 RESERVE FACULTATIVE	2 653 826	2 653 826		
REPORT A NOUVEAU	114 359 186	44 183 181	70 176 005	158.83
11000000 REPORT A NOUVEAU		2 730 162	2 730 162	100.00
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	114 359 186	46 913 343	67 445 843	143.77
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 385 666	70 176 005	73 561 671	104.82
PROVISIONS REGLEMENTEES	106 615 873	111 608 041	4 992 168	4.47
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	106 615 873	111 608 041	4 992 168	4.47
TOTAL I	98 340 179	99 946 680	1 606 502	1.61
PROVISIONS POUR CHARGES	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
15810000 PROVISION POUR REMISE EN ETAT	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
TOTAL III	2 558 667	2 500 000	58 667	2.35
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 500 005	166 667	1 333 338	800.00
16884000 INTERETS COURUS	1 500 005	166 667	1 333 338	800.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	39 369 286		39 369 286	
51280000 Banque chèques émis	133 524		133 524	
51711102 GDF SUEZ FINANCE	39 226 567		39 226 567	
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	9 196		9 196	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	93 090 785	110 667 630	17 576 845	15.88
16810000 DETTES LONG TERME GDF SUEZ	92 569 585	95 098 115	2 528 530	2.66
45130000 C/C INTEGRATION FISCALE GS SA	521 200		521 200	
45513000 C/C GDF SUEZ SA		15 569 516	15 569 516	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 928 501	2 961 419	32 918	1.11
40100000 FOURNISSEURS	2 834 101	2 329 659	504 442	21.65
40810000 FOURNISSEURS - FACT. NON PARV.	94 399	300 483	206 084	68.58
40810200 FOURNISSEURS - FACT NON PARVEN		331 277	331 277	100.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 487 567	2 086 894	599 327	28.72
42820000 CONGES A PAYER	60 205	96 785	36 579	37.79
42840000 Dettes provisionnées participat	74 526		74 526	
42862000 PRIMES A PAYER	201 698	318 000	116 302	36.57
43100000 URSSAF / ASSEDIC	61 474	52 097	9 376	18.00
43720000 GRAS SAVOYE	3 503		3 503	
43730000 RETRAITE	12 316	45 129	32 813	72.71
43731000 CNIEG	36 314	60 785	24 471	40.26
43796200 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	9 334	8 752	582	6.64
43796300 FORMATION CONTINUE A PAYER	19 005	16 494	2 511	15.22
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	28 899	46 469	17 571	37.81
43862000 CH SOC. SUR PRIMES A PAYER	113 871	155 820	41 949	26.92

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/10/2012 10	Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44572000 TVA EXIGIBLE ENCAISSEMENT	12 985	111 026	98 041	88.30
44587000 TVA SUR FACT A ETABLIR	6 702	646 788	640 086	98.96
44860000 IMPOTS- TAXES A PAYER	846 735	528 748	317 987	60.14
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		496 363	496 363	100.00
40840000 FOURN.IMMO.FACT.NON.PARV.		496 363	496 363	100.00
AUTRES DETTES	114 171	97 500	16 671	17.10
41100000 CLIENTS	1 670		1 670	
46280000 ACOMPTE CESSION IMMO (CT)	97 500	97 500		
46710000 DEBITEURS - CREDITEURS DIVERS	1		1	
46713000 SCAER MINE KERVIR	15 000		15 000	
TOTAL IV	138 490 315	116 476 473	22 013 842	18.90
TOTAL GENERAL	239 389 160	218 923 154	20 466 007	9.35

ANNEXE 5

Liste du personnel transféré

Nom usuel	Prénom
AKHOUN	MYRIAM
ARDOUIN-VINCENT	ISABELLE
AUFFRAY	NATHALIE
BOUVET	GABRIELLE
BUREAU DU COLOMBIER	CLAIRE
CHAILLOUX	ALEXANDRE
COURRET	SIMON
DERSOIR	HELENE
DIGUERHER	VIANNEY
DOLCINI	MAEVA
DOREAU	FLORIAN
FERNANDEZ	OLIVIER
GIRARD	DAMIEN
GREVELLEC	AGATHE
GUICHAOUA	GEORGES
LE BRUN	MARINA
LE GUENNEC	STEPHANIE
LE MOTHEUX DU PLESSIS	AGATHE
LE THUAUT	DAVID
LEBAS	CLAIRE
LEMIERE	SAMUEL
L'HARIDON	GILLES
LIHOREAU	ANTOINE
MARTIN	PIERRE GUY
METEE	GUILLAUME
MIDI	CLAUDE
MONNIER	GREGOIRE
POUGEON	OLIVIER
RAYMOND	YANNICK
REYDEL	JULIEN
ROL	EDOUARD
ROYNETTE	CESAR
SABOURIN	AGNES
SAGE	DAMIEN
VINCENT	BENOIT

